

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 877 DECISIONS CONCERNANT LES LES MINISTRES

n° 877

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mai 1965

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro

1 juillet 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Est désigné comme traducteur assermenté près le Tribunal de Charia de Djibouti : M. Saïd Omar Mohamed, Secrétaire du Ministre des Finance et du plan. Concurrément avec M. Ahmed Sabeh Farah, l'intéressé traduira sous sa responsabilité et aux frais des intéressés les actes de t9)1te natqre dressés par le Cadi de Djibouti. Il peut être requis gratuitement pdur tout travail d'interprétation ou de traduction par l'autorité administrative et judiciaire. Il ne peut exercer le métier d'écrivain public. M. Saïd Omar prêtera le serment prescrit par la loi devant le Tribunal de première instance de Djibouti.